



Groupe de travail ZAE 9^{ème} session

Mardi 11 Mai 2021 – 9h30 12h00

Réunion en ligne

www.aer-bfc.com



Ordre du jour

- *Tour de table des participants*
- *Point d'avancement régional depuis le lancement de la mise en œuvre en 2019*
- *Point sur la mise en ligne des données sur le portail IDÉO BFC*
- *Point sur le projet d'une application web SIG dédiée*
- *Information sur la loi « 3C » Convention Citoyenne sur le Climat et implications réglementaires sur l'observation des zones d'activités pour les EPCI*
- *Propositions d'évolutions du géo standard*
- *Débat sur une diversification thématique du groupe de travail*



Tour de table des participants

Qui êtes vous ? Quelle organisation représentez vous ?



Point d'avancement

Point d'avancement sur la démarche
régionale d'observation des zones d'activités
depuis 2019

Rappels des éléments de contexte

Qu'est ce que la démarche régionale d'observation des zones d'activités ?

- *La démarche régionale d'observation des zones d'activités consiste en la production à l'initiative des EPCI (contexte loi NOTRe) de données géographiques décrivant les zones d'activités, le foncier économique et les établissements présents sur ces espaces suivant un standard normalisé en région Bourgogne-Franche-Comté*
- *Les données produites servent à appuyer les territoires et la région dans leurs missions de développement économique pour la promotion du territoire et l'attractivité, mais aussi d'aide à la prise de décision en matière d'aménagement et urbanisme.*
- *Cette démarche d'observation s'inscrit transversalement dans les grand schémas régionaux, SRDEII, SRADDET, Stratégie Régionale de la Connaissance*



Chronologie, historique depuis 2019

Qu'est ce que la démarche régionale d'observation des zones d'activités ?

- 2016-2018 : définition et proposition d'un standard de données partagé décrivant les ZAE
- Premier semestre 2019 : GT ZAE n°8 lancement de la Démarche Régionale d'Observation des Zones d'Activités par la Région avec un courrier à tous les EPCI
- Second semestre 2019 : Phase d'information, de sensibilisation et sur la démarche avec des rencontres d'EPCI individuelle ou collective
- Fin 2019 et 2020 : Initialisation et concrétisation de la production des données avec les Clubs des utilisateurs GT ZAE, accompagnement des EPCI par l'AER en phase de production
- 2021 en cours : Suivi actif et accompagnent des EPCI en phase de production, en vue de validation et de consolidation régionale

Phase d'information

Chiffres clés

- **Phase d'information (100% des EPCI informée à fin 2020) :**

Des entretiens menés avec les agents de développement, ou à défaut les DGS, en 2 étapes :

- *avec une présentation de la DROZAE*
- *des questionnements afin d'évaluer l'intérêt pour la démarche et si oui, identifier un référent et un scénario probable de mise en œuvre pour chaque EPCI (prenant en compte les ressources humaines et techniques disponibles ...)*

Phase d'initialisation

65% des EPCI ont validé un scénario

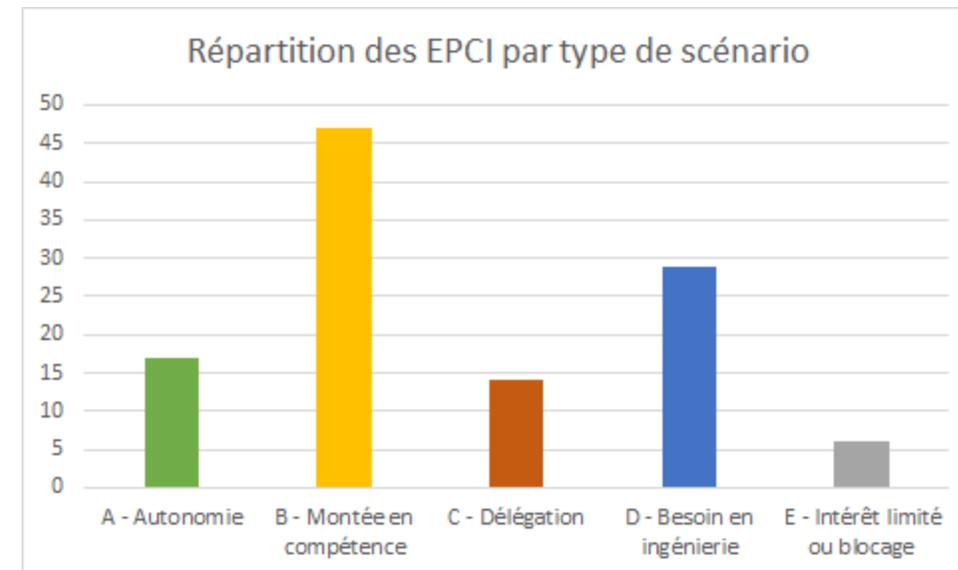
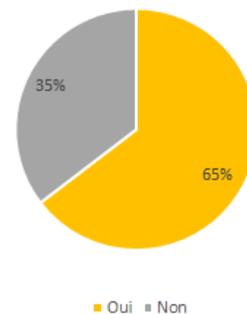
- vise à obtenir la validation de l'EPCI compétente au titre de la Loi NOTRe en confirmant l'intérêt de la démarche et un scénario de mise en œuvre

Délais de prise de décision retardé au cours de 2020 (crise sanitaire)

- **Les scénarii types :**

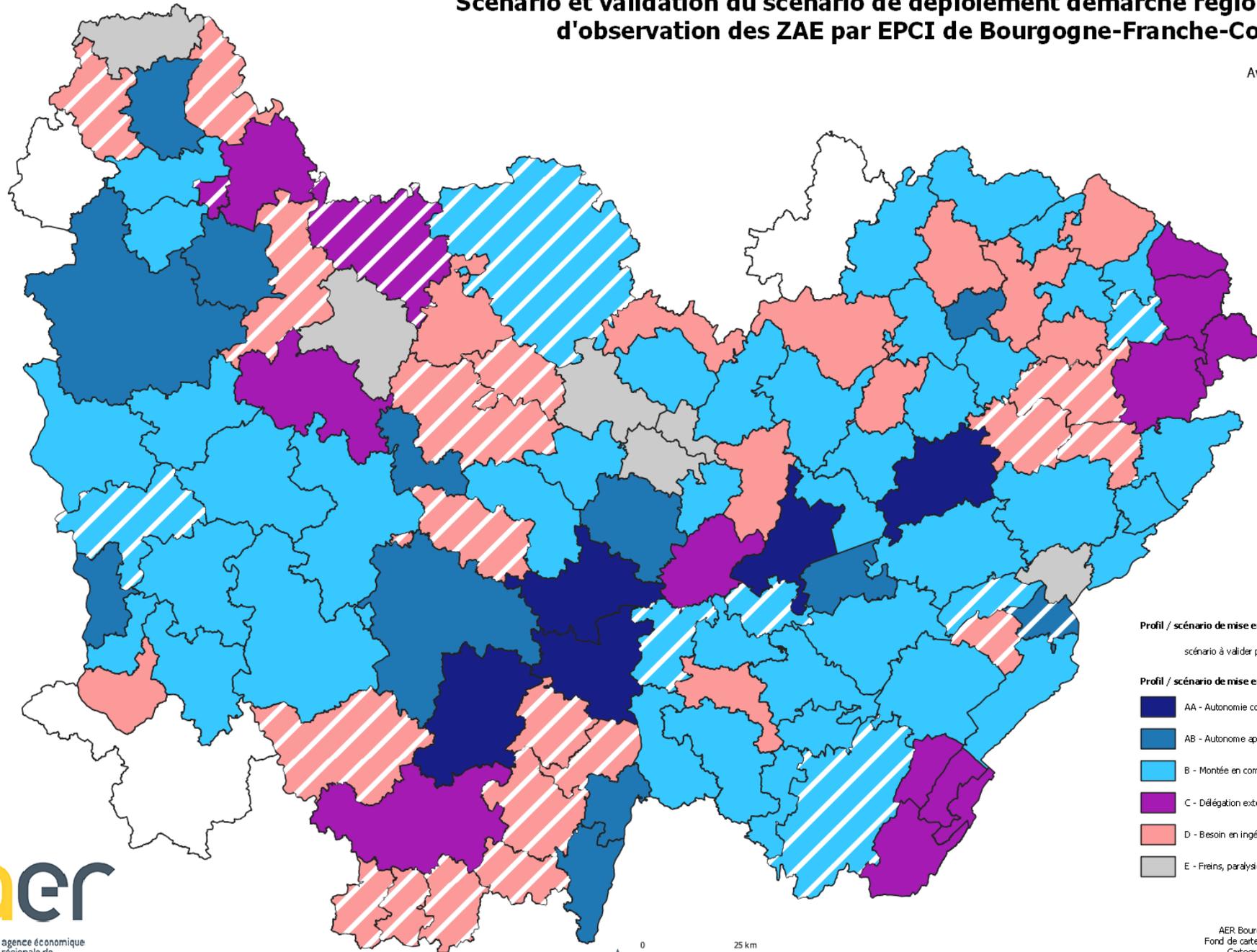
- *A - Autonomie*
- *B - Montée en compétence*
- *C - Délégation*
- *D - Besoin en ingénierie*
- *E – Intérêt limité ou blocage*

Validation des scénarii par EPCI



Scénario et validation du scénario de déploiement démarche régionale d'observation des ZAE par EPCI de Bourgogne-Franche-Comté

Avril 2021



Démarrage avec les Clubs utilisateurs

**43 EPCI souhaitant monter en compétence
ont participé aux clubs utilisateurs**

- Les clubs consistent en la prise en main du logiciel QGIS sur un usage métier dédié au suivi des zones d'activité et du foncier économique
- Préparation amont des clubs utilisateurs :
 - *Pré production de données*
 - *Fourniture carte QGIS avec données métier et de référence prêtes à l'emploi*
- Animation des ateliers
 - *Création de 3 supports de formation par niveaux et de 9 fiches pratiques*
 - *11 sessions du club des utilisateurs + des sessions bonus « Aller plus loin avec QGIS » avec IDéO BFC*
- Suivi
 - *Appui méthodologique aux EPCI ou leurs éventuels délégués*


Club utilisateurs GT ZAE
« géo standard régional sites économiques »
 Prise en main de QGIS pour un usage métier de suivi du foncier économique
 Février 2020
www.aer-bfc.com

Niveau débutant

Connaissances théoriques, prise en main

Niveau 1

Créer ou mettre à jour vos données sites économiques et foncier économique avec les fonctions de base de QGIS

Niveau 2

Usage avancé de QGIS pour la création ou la mise à jour de vos données sites économiques, foncier économique

Niveau 3

Usage avancé de QGIS pour la mise à jour de vos données établissements (géo référencement)

QGIS interface showing a map of 'ZA La Belle Idée' with various layers and tools. The 'Couches' (Layers) panel on the left includes:

- Géo standard sites économique (données métier)
 - SITES ECONOMIQUES
 - FONCIER ECONOMIQUE
 - ETABLISSEMENTS
- Thématiques foncier économique
 - MAITRISE FONCIERE
 - STADE D'AMENAGEMENT
 - STADE COMMERCIALISATION
 - ETAT D'OCCUPATION
- Données de référence
 - Découpage administratif
 - epci
 - communes
 - Cadastre
 - parcelles
 - batiments
 - Fonds de carte
 - PYRAMIDE SCANEXPRESS NIVEAUXGRIS
 - Ortho 50 cm

The map shows a large industrial site with yellow and green areas, a pink boundary, and a building labeled 'ZA La Belle Idée'. The status bar at the bottom indicates: Coordonnée: 830319.2,6691264.0 | Échelle: 1:1444 | Loupe: 100% | Rotation: 0,0° | Rendu: EPSG:2154

Département régional d'observation des zones d'activités en Bourgogne Franche-Comté
Fiche pratique n°4 - Aller plus loin avec QGIS - Exporter une sélection au format Excel

Fiche pratique « Aller plus loin avec QGIS »

Exporter une sélection au format Excel

Points abordés:

- Sélection par localisation
- Exporter une sélection au format Excel

MISE EN Fiche pratique pour QGIS 3.10

Département régional d'observation des zones d'activités en Bourgogne Franche-Comté
Fiche pratique n°4 - Aller plus loin avec QGIS - Exporter une sélection au format Excel



Les points correspondant aux établissements situés à l'intérieur de la zone d'activité sont maintenant sélectionnés.

ETAPE 2 : EXPORTER LA SÉLECTION VERS UN FICHIER EXCEL

1) Faire un clic droit sur la couche à exporter, un menu contextuel s'affiche sélectionnez Exporter > sauvegarder les entrées sélectionnées sous ...

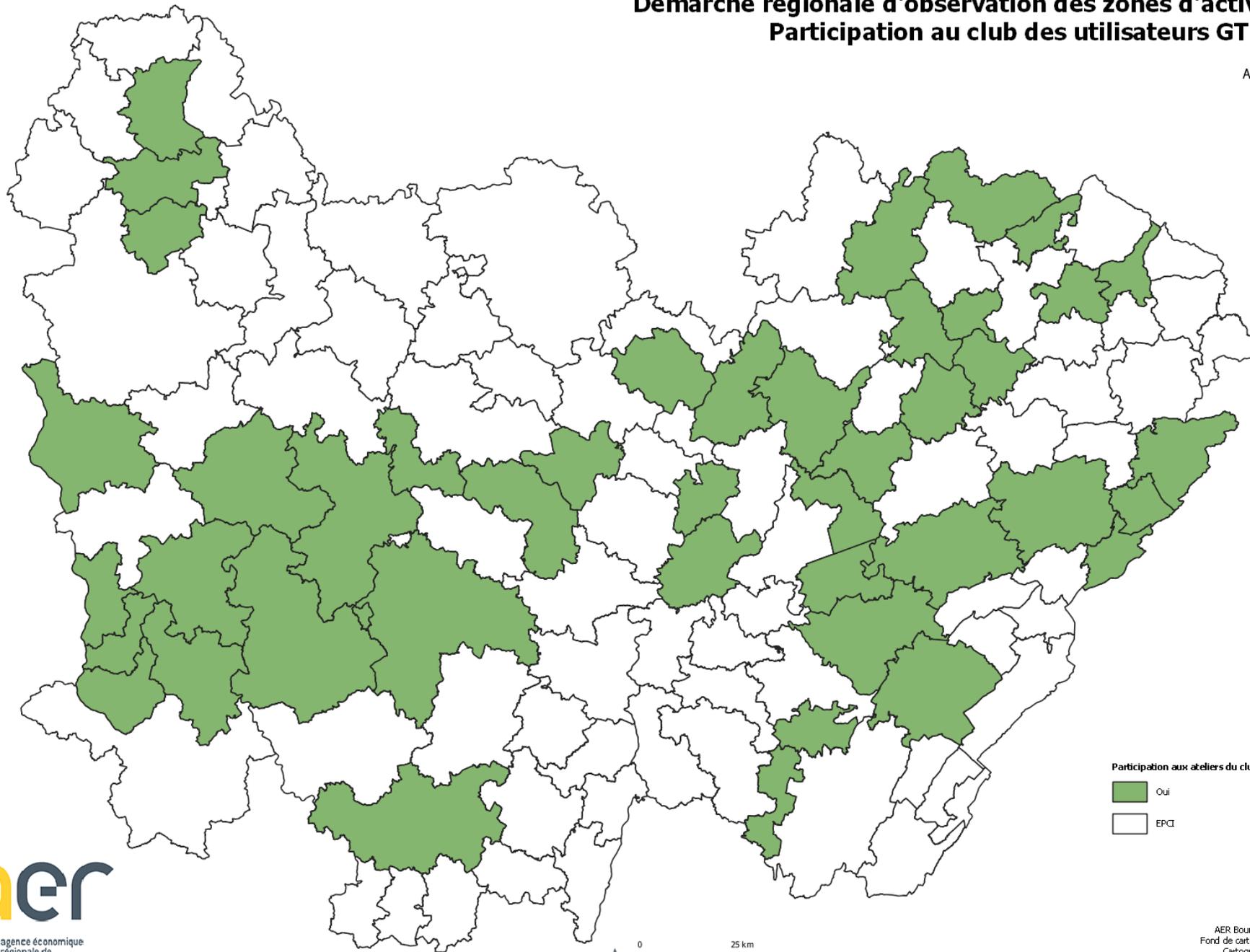
Maison de l'Économie
40 avenue Marceau - 25000 Besançon - France
T. +33(0)3 81 41 40 41 - F. +33(0)3 81 41 40 40

Maison Régionale de l'Observation
40 rue de la République - 25000 Besançon - France
T. +33(0)3 81 40 40 40 - F. +33(0)3 81 40 40 40

Démarche régionale d'observation des zones d'activités

Participation au club des utilisateurs GT ZAE

Avril 2021



Phase de production

44 % des EPCI actuellement en cours de production

- Les clubs consistent en la pris en main du logiciel QGIS sur un usage métier dédié au suivi des zones d'activité et du foncier économique

Avant 2021 autonomie d'organisation et de production :

- *Suivi de la production des données avec relance régulière des EPCI*
- *Contrôle validité des jeux de données, conseils et réajustements*

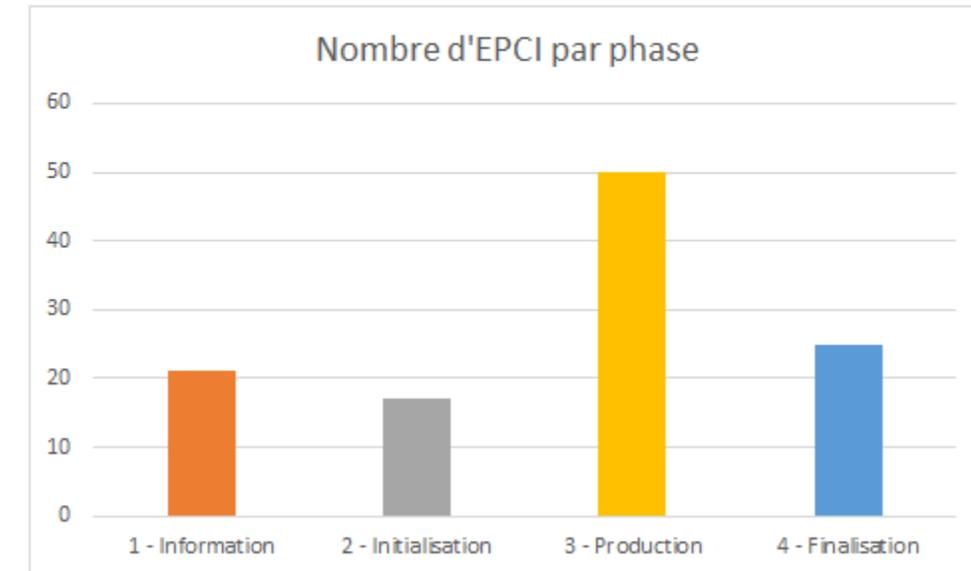
En 2021 suivi de la mise en œuvre plus directive avec une accélération :

- *Généralisation de la préproduction des jeux de données*
- *Appui actif à la finalisation des données d'un premier millésime en 2021 sur les départements Bourguignons ou à la mise à jour des données historiques sur les départements Francs-Comtois*

Phase de finalisation

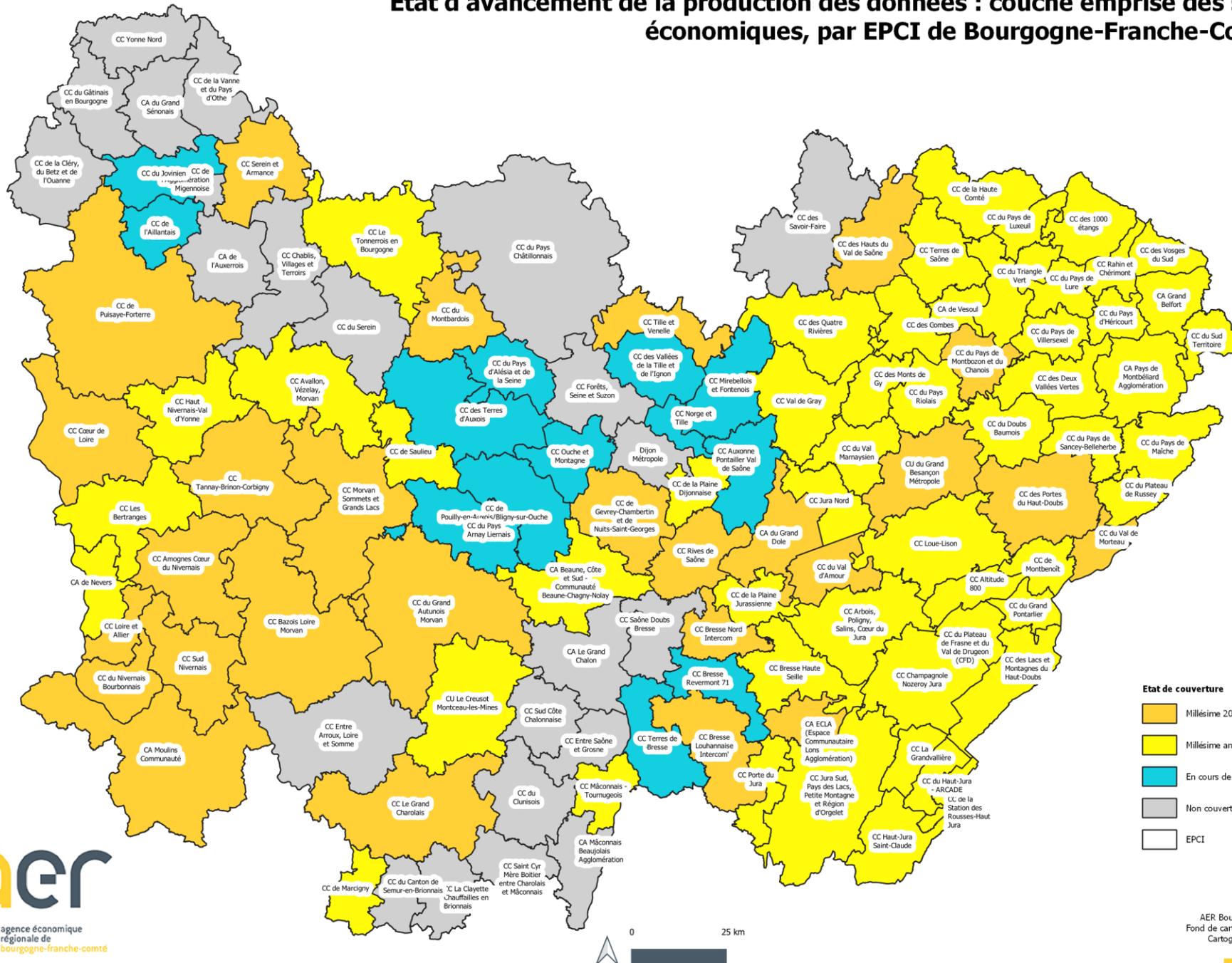
22 % des EPCI sont actuellement finalisées et validé

- Validation, cohérence des données
- Assemblage à périmètre régional
- Publication des données sur la plateforme IDÉO BFC



Etat d'avancement de la production des données : couche emprise des sites économiques, par EPCI de Bourgogne-Franche-Comté

Mai 2021



Actions proposées au GT ZAE et calendrier des mois à venir

Propositions

Relance des EPCI ou de leurs délégataires pour validation et intégration de leurs productions finalisées

ou à défaut

Accompagnement plus directif dans la finalisation d'un millésime pour l'année 2021 pour tendre à la couverture régionale la plus exhaustive :

- *Juin : Finalisation et validation Nièvre & Côte d'Or (hors agglo)*
- *Juillet-Août : Préproduction des données Saône-et-Loire et Yonne (hors agglo)*
- *Automne 2021 : Finalisation et validation Saône-et-Loire et Yonne (hors agglo)*

Relance et accompagnement sur l'actualisation des millésimes historiques (notamment sur les départements franc-comtois)



Questions, réponses, réactions et propositions du GT ?



Point sur la mise en ligne des données sur le portail IDEO BFC

Intervention de Jérôme BOUTET, IDéo BFC



Documentary screenshot of the 'economie' website. The browser address bar shows: `cartes.ternum-bfc.fr/?x=547418&y=5942360&z=12&l=n_epci_zsup_s_r27e_b8b177d%252Cr_foncier_economique_aerbc_r27_poly_lib_dc73e8fdb13%252Cr_sites_economiques_aerbc_r27_poly&lb=scan_exp_nb&config=a`

DOCUMENTATION

Zones Activités économiques | Vidéo démo | Chiffres clés

Bienvenue sur la carte des Sites et Zones d'activités économiques (ZAE)

Pourquoi une telle carte ?

Interactive screenshot of the 'economie' website. The browser address bar shows: `cartes.ternum-bfc.fr/?x=547418&y=5942360&z=12&l=n_epci_zsup_s_r27e_b8b177d%252Cr_foncier_economique_aerbc_r27_poly_lib_dc73e8fdb13%252Cr_sites_economiques_aerbc_r27_poly&lb=scan_exp_nb&config=...`

Groupes de Travail ZAE

Surface totale (m²) : 2597
Maîtrise Foncière : Maîtrise foncière publique
Aménagement : Viabilisé
Commercialisation : Disponible / en vente
Occupation : Aucun
date de saisie : 18/11/2020
date de mise à jour : 20/01/2021

Réalisation: IDÉO BFC, AER BFC fortement inspiré travaux de GéoBretagne.)
Contact: ideo@ternum-bfc.fr

sites économiques

LIGERVAL

1 Commune principale (INSEE) : 71176
Nom du maître d'ouvrage en charge de la commercialisation : CC Le Grand Charolais
Surface totale (en hectares) : 205.97

Type de maître d'ouvrage : EPCI
Zone à vocation communautaire : Oui
Vocation commerciale : Oui
Vocation tertiaire/bureaux : Non
Vocation artisanale : Non
Vocation industrielle : Oui
Vocation entrepôts/logistique : Oui
Vocation hôtellerie/restauration : Non

Etat de disponibilité : Commercialisation terminée
Indique si la zone est un projet : Oui
Procédure d'aménagement : Lotissement

Données mise en ligne sur le portail

Données libres (licence Ouverte V2) et en flux
Valorisées par une carte interactive visible par tous
Descriptif, Résumé de l'action, Chiffres Clefs
Analyses thématiques

stade commercialisation,
Maitrise foncier,
état occupation,
aménagement

Permaliens en gardant le contexte utilisateur
Autres améliorations à apporter ?

Propositions ?



Point sur le projet d'une application Web SIG dédiée

Intervention de Luc LE THOREL, Région
Bourgogne-Franche-Comté

3 documents stratégiques régionaux:

- ❖ **Stratégie Régionale de la Connaissance adoptée par l'Etat, l'INSEE et la Région en 2018**

.-> **Mieux produire la connaissance régionale**

- ❖ **Stratégie de Cohérence Régionale pour l'Aménagement Numérique (SCORAN) votée en 2019**

- ❖ **Politique Publique des Usages Numériques votée en 2020 par la Région**

.-> **Maitriser, organiser et valoriser les données produites en région**

La démarche régionale :

-> Pour comprendre, pour piloter et pour évaluer:

- ❖ **Outiller notre collectivité & les territoires**
- ❖ **Organiser les données, les exploiter & les valoriser**

La démarche régionale :

Avancer simultanément sur deux chantiers:

- ❖ **Organiser les données de l'action publique à l'échelle régionale**
-> méthodes, process, standards et référentiels
- ❖ **Déployer des outils mutualisés à l'échelle régionale**
-> mise en place d'une infrastructure régionale de la donnée
-> réalisation de briques servicielles communes pour les observatoires ZAE et déchets (dans un premier temps)

DATABFC

le projet d'application webcarto

A la place de QGIS, il s'agit concrètement de:

- ❖ **Mettre en place des outils « fullweb » de saisie, de production et de collecte automatique des données sites économiques, communs avec la thématique déchets**
- ❖ **Mettre en place des outils de restitution, dataviz, tableaux de bord...**

**-> spécifications fonctionnelles réalisées par Territoires Numériques avec l'AER.
Projet piloté et financé par la Région**



Pause de mi réunion

Reprise à 10h55



Information sur la loi « 3C » et implications en devenir sur l'observation des ZAE

Intervention de David PAGNIER, Directeur du
Syndicat Mixte du Grand Nevers et Délégué
National de la Fédération des SCOTs

Syndicat Mixte du SCoT du Grand Nevers

Groupe Technique ZAE
11 mai 2021



Loi Climat

Article 53 du projet de loi « *portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets.* »

Texte adopté en 1ere lecture à l'Assemblée Nationale le 04 mai 2021

Une définition des ZAE

L318-8-1 du code l'urbanisme :

Sont considérées comme des zones d'activité économique, au sens de la présente section, **les zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire** mentionnées aux articles L. 3641-1, L. 5214-16, L. 5215-20, L. 5216-5, L. 5217-2 et L. 5219-1 du code général des collectivités territoriales

Nota : il s'agit des ZAE relevant des compétences propres des collectivités

Un inventaire obligatoire

Art. L. 318-8-2 Code l'Urbanisme

L'autorité compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activité économique définies à l'article L. 318-8-1 est chargée d'établir un inventaire des zones situées sur le territoire sur lequel elle exerce cette compétence

Le contenu de l'inventaire

1° **Un état parcellaire des unités foncières** composant la zone d'activité économique, comportant **la surface** de chaque unité foncière et **l'identification du propriétaire** ;

« 2° **L'identification des occupants** de la zone d'activité économique ;

« 3° **Le taux de vacance** de la zone d'activité économique, calculé en rapportant le nombre total d'unités foncières de la zone d'activité au nombre d'unités foncières qui ne sont plus affectées à une activité assujettie à la cotisation foncière des entreprises définie à l'article 1447 du code général des impôts depuis au moins deux ans au 1er janvier de l'année d'imposition et qui sont restés inoccupées au cours de la même période.

Une procédure encadrée pour la construction de l'observatoire

Après **consultation des propriétaires et occupants** des zones d'activité économique **pendant une période de trente jours**, l'inventaire est **arrêté par l'autorité compétente**. Il est ensuite **transmis à l'autorité compétente en matière de schéma de cohérence territoriale** et à l'autorité compétente en matière de document d'urbanisme ou de document en tenant lieu. Ce document est également transmis **à l'autorité compétente en matière de programme local de l'habitat**.

« L'inventaire est **actualisé au moins tous les six ans**.

[...] L'inventaire prévu à l'article L. 318-8-2 du code de l'urbanisme est **engagé** par l'autorité compétente **dans un délai d'un an à compter de la promulgation de la présente loi**. Il est **finalisé dans un délai de deux ans**.

L'usage de l'inventaire

Art. L. 300-8. – Dans les ZAE définies à l'article L. 318-8-1 faisant l'objet d'un contrat de projet partenarial d'aménagement, [...], ou situées dans le périmètre des secteurs d'intervention délimités par une convention d'opération de revitalisation de territoire, [...] lorsque l'état de dégradation ou l'absence d'entretien par les propriétaires des locaux identifiés dans l'inventaire [...] compromettent la réalisation d'une opération d'aménagement ou de restructuration de la zone d'activité, le représentant de l'État dans le département, le maire, après avis du conseil municipal, ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale compétent, après avis de l'organe délibérant, **peut mettre en demeure les propriétaires de procéder à la réhabilitation des locaux, terrains ou équipements concernés.**

Lorsque les propriétaires n'ont pas manifesté dans un délai de trois mois la volonté de se conformer à la mise en demeure ou lorsque les travaux de réhabilitation n'ont pas débuté dans un délai d'un an, une procédure d'expropriation peut être engagée, [...].

L'évolution du texte

**Pas d'amendements adoptés sur l'observatoire
(article 53) lors de la 1ere lecture à l'AN**

Examen au Sénat à partir de mi-juin

Adoption définitive du texte prévue en juillet

Article 53 bis – Définition des Friches

Art. L. 111-26. – Au sens du présent code, on entend par “friche” tout bien ou droit immobilier, bâti ou non bâti, inutilisé et dont l’état, la configuration ou l’occupation totale ou partielle ne permet pas un réemploi sans un aménagement ou des travaux préalables.

Les modalités d’application du présent article sont fixées par décret.

D'autres articles du projet de Loi à suivre pour l'observation des ZAE...

- **Article 24** : obligation d'installation de dispositifs ENR ou de toitures végétalisées sur les bâtiments commerciaux, industriels ou artisanaux de plus de 500m², de plus de 1000m² pour les bureaux
- **Article 52** : implantations ou extensions commerciales de plus de 10000m² rendues impossibles.
Les projets entre 3000 et 10000m² passeront en CNAC.
- **Article 52 bis** : les SCoT définissent les conditions et les secteurs d'implantation des équipements logistiques
- **Article 52 bis C** : objectifs nationaux de réduction de 50 % des emprises de nouveaux parkings,
d'installation d'ombrières sur 50 % des parkings extérieurs existants,
et de végétalisation de tous les parkings pour 2025
- **Article 54 -54 bis** : étude de potentiel de changement de destination ou d'évolution des bâtiments



Merci pour votre attention !!



Proposition d'évolutions du géo standard

Actualisations et compléments au guide méthodologique

- Une version brouillon actualisée du guide méthodologique vous est proposé pour amendements
- Nous vous remercions de faire part de vos remarques et commentaires à ydumon@aer-bfc.com qui compilera vos réponses en vue de l'organisation d'un prochain atelier de coproduction

Amendements couche Sites économiques

Propositions

- P15 : ajout d'une modalité supplémentaire à la procédure d'aménagement
- P16 : proposition de champs complémentaires au tronc commun facultatif servant à l'identification de sites dit « clé en main »
- P18 : précision quand à la définition d'un site historique



Amendements couche Foncier économique Propositions

- P 24 et 25 : précision quant aux définitions
- P 25 : suppression de la matrice reprise de géo Picardie pas réellement transposable en BFC

Amendements couche Etablissements

Propositions

- P26 : Précision quant au protocole de mise en œuvre
- P27-28 : fixe les champs du tronc commun obligatoire INSEE SIRENE jusqu'alors non décrits
- P29-30 : proposition d'ajustement sur le tronc commun facultatif



Débat sur l'évolution
thématique du groupe de
travail

Diversifier le périmètre du GT ZAE ?

Questionnement

Au-delà des zones d'activités doit-on envisager d'élargir les thématiques traitées par le Groupe de travail pour aborder les questions de l'implantation économique à travers ses multiples dimensions ?

Sondage



Suites à donner



Suites à donner



Maison de l'Économie

46 avenue Villarceau

25000 Besançon

T. **+33 (0)3 81 81 82 83**

64 A rue Sully - CS 77124

21071 Dijon Cedex

T. **+33 (0)3 80 40 33 88**

www.aer-bfc.com